



CONSEIL GÉNÉRAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE VILLARS-STE-CROIX DU JEUDI 15 SEPTEMBRE 2022

Présidence : Mme Marielle Bartolucci

Celle-ci ouvre la séance à 20h05. Elle remercie les personnes présentes pour leur participation à cette séance du Conseil général. Elle demande aux personnes présentes de bien vouloir éteindre leur téléphone portable. Elle prie les personnes qui ne sont pas membres du Conseil général ou la presse de prendre place au fond de la salle.

1. APPEL

Sur 38 membres, 27 sont présents, 9 sont excusés, 2 sont absents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Georges Cherix

Concernant la piste cyclable et le trottoir entre les deux giratoires : la deuxième mise à l'enquête doit être faite par le canton. Il nous informe qu'à ce jour le dossier est bloqué à l'OFROU, en raison d'un problème de luminaires proche de l'autoroute. Ensuite, lorsque la Municipalité aura l'autorisation de l'OFROU, le dossier pourra circuler au Canton. Il pense que la mise à l'enquête sera très probablement déposée, par le Canton, cet automne et, si tout se passe comme la Municipalité l'espère, les travaux devraient commencer au printemps 2023, 16 ans après !

Au sujet de la densification de la Zone Industrielle de notre commune : l'étude de cette densification, pour le passage de 3 à 5 m³ par m², a été envoyée lundi 12 septembre, pour le 2ème examen préalable, à 5 instances cantonales dont, la DGTL (Direction Générale du Territoire et du Logement) et les TL, Transports Lausannois. A son retour, avec l'approbation des 5 instances, le dossier sera mis à l'enquête publique. Puis, la Municipalité devra traiter les éventuelles oppositions, ensuite avoir l'adoption par le Conseil général, et pour terminer, l'approbation de la DGTL. Toutes ces étapes devraient avoir lieu en 2023, si tout va bien. Il aura fallu à notre commune plus de six ans pour obtenir un nouveau PA (plan d'affectation) pour la zone industrielle, alors que le but était de faire un addenda au PGA (plan général d'affectation) actuel. Trop optimiste ou alors trop naïf !

Mme Nicole Cattano

Concernant le réseau d'accueil BussiVillAje :

Une nouvelle structure, pré et parascolaire, a ouvert à Rente, dans le gymnase de Bussigny. Les membres du Conseil général devraient avoir reçu une invitation pour son inauguration. Actuellement, le réseau accueille un peu plus de 700 enfants dont 60 domiciliés à Villars-Sainte-Croix.

Au sujet des écoles :

Elle nous informe que le Canton exige que 2 prises Wi-fi soient disponibles dans chaque classe. Le matériel sera fourni par le Canton mais l'installation sera à charge de la commune.

Elle annonce que la Municipalité réfléchi à un projet d'avoir un café-croissant et numérique. L'idée serait d'avoir à peu près 1 fois par mois, un moment de rencontre, d'échange et un espace où chacun, jeunes et moins jeunes, pourront poser des questions par rapport au numérique, tel que commande d'un billet TL avec le smartphone, etc ... La Municipalité reviendra vers le Conseil lorsque cette idée sera plus concrétisée.

M. Vincenzo Camuglia

Il nous informe que durant les vacances d'été, les toilettes du collège, situées au rez-de-chaussée, ont été remises aux normes. Ces travaux étaient prévus au budget.

M. Nicola Cassetta

Au sujet de l'eau :

La Municipalité a reçu des plaintes au sujet des grilles situées sur la rue passant devant le collège. Lorsque le bus passe dessus, cela fait du bruit et réveille le voisinage. Des travaux, pour changer une seule grille, vont être entrepris prochainement, afin de résoudre ce problème.

Lors du dernier autocontrôle, l'eau est totalement conforme aux dernières règles en vigueur.

Concernant les fuites d'eau, notre consommation, cet été de sécheresse, a été pratiquement la même que celle de l'été passé qui était pluvieux. Donc, théoriquement toutes nos fuites devraient être comblées.

Au sujet des sociétés locales :

Il rappelle la manifestation Cap sur l'Ouest le 25 septembre prochain, organisée par les sociétés locales. Selon le flyers, un concours de totem est organisé, les objets sont à déposer vendredi pour être exposés le samedi.

A propos de la culture :

Il annonce que le programme du TKM 2022-2023 est édité, il est disponible au greffe. Il rappelle qu'il y a un fond communal de soutien culturel pour la région lausannoise qui concerne les ballets Béjart, le théâtre de Vidy, l'orchestre de chambre de Lausanne et l'opéra de Lausanne. Sur présentation du billet, la commune rembourse jusqu'à concurrence de CHF 50.00.

En ce qui concerne les déchets :

Il a été constaté dernièrement des problèmes, les poubelles n'étaient pas remises exactement à leur place, l'oubli de poubelles à vider. La Municipalité a fait le nécessaire et en théorie ces problèmes devraient être résolus. En cas de problème, il nous demande de l'appeler directement.

M. Frédéric Strittmatter

Au sujet des forêts :

Le garde forestier, M. Laurent Robert, a décidé de prendre sa retraite au 30 juin 2022. Il est remplacé, par M. Grégory Gabriel. Il rappelle qu'il a la charge de la gestion du Groupement du Triage Forestier intercommunal de la Venoge, qui pour mémoire regroupe quinze communes bordières de notre fleuve vaudois.

Le vendredi 22 juillet 2022, avec M. Giuseppe Marchese et le garde forestier ont procédé au martelage de quelques 200m3 dans les parcelles du nord-est, situées sur la commune de Cheseaux.

Il nous demande de prendre, d'ores et déjà, note que la vente des sapins de Noël aura lieu le lundi 12 décembre, l'heure devant encore être précisée.

Au sujet de la passerelle sur la Chamberonne, au Nord du Trésy II, elle devrait être installée d'ici à fin novembre début décembre. Il annonce qu'il pourrait y avoir une légère hausse de prix due à l'accroissement du prix du bois depuis 2020. Le charpentier a commencé le travail. Dès qu'il l'aura achevé, il se coordonnera avec le maçon qui procédera à la construction des fondations.

Un sondage relatif à la mise de bois a été envoyé, en vue de relancer cette tradition sympathique, ce sondage semble avoir un écho positif. Il nous en remercie.

Il a eu plusieurs interpellations au sujet de l'achat de bois de chauffage en urgence. Il s'est permis de prendre des contacts, afin qu'un document soit envoyé à la population, nous permettant de pouvoir nous adresser directement auprès du fournisseur.

Concernant la POL :

Il a passé une nuit auprès de la Police de l'Ouest lausannois avec une patrouille afin de s'imprégner de son travail et de ses missions. Il avoue avoir été extrêmement satisfait et surpris de la qualité du travail.

Il rappelle que nous sortons d'une période de plus d'une année, à cheval sur deux législatures et comme déjà annoncé, un audit a été commandé. Le résultat est intéressant, des points importants ont été relevés, pour amélioration.

Le 14 septembre a été annoncée la décision du départ du commandant avec libération immédiate de travail, au 30 novembre 2022. Une recherche de son remplaçant est en cours. A ce sujet, il lit un courriel reçu qui annonce que le CoDir de la POL a pris la décision de mettre un terme de manière ordinaire aux rapports de travail qui lient cette dernière à Monsieur Frédéric Schaer. Le terme du délai de congé est fixé au 30 novembre 2022. Monsieur Frédéric Schaer étant libéré de son obligation de travailler jusqu'à ce terme, l'intérim continue à être assuré par M. Olivier Fiaux, Capitaine.

Il nous informe que le Règlement de police est en "chantier". Il profite de remercier sa collègue Mme Nicole Cattano qui a fait un énorme travail de préparation lors de sa présence à la tête de ce dicastère, lors de la précédente législature. Il rappelle que ce règlement est une synthèse de plusieurs documents émis par la POL, le Canton et le précédent règlement communal. Ce document sera soumis au Conseil l'année prochaine.

Au sujet de l'ORPC (protection civile de l'Ouest lausannois) :

Elle a été sollicitée cette année, ainsi que la précédente. Après le COVID, ce furent les réfugiés ukrainiens, où l'ORPC-ROL a été engagée en tant que troupe de renfort de l'ORPC Lausanne, avec une présence de 24h/24 et 7/7. Après, avec la canicule, nos troupes ont dû remplacer les engagés du contingent pour l'accident qui a bloqué l'autoroute, il y a quelques semaines, entre Morges-Lausanne. Pour mémoire, il nous rappelle qu'il faut entre quatre et cinq heures pour mobiliser la troupe des miliciens. Ainsi, il est important de réfléchir avant un tel engagement.

Il rappelle que l'engagement de la PC pour des manifestations est facturée aux organisateurs, ce qui n'était pas le cas, il y quelques années.

Le 22 novembre la commandante recevra officiellement ses galons de lieutenante-colonelle, titre nouvellement mentionné dans le dictionnaire.

Le projet Tetris est toujours à l'étude, c'est la quadrature du cercle car nous devons trouver une solution qui tienne compte, tant de l'aspect économique que des besoins politiques.

A propos du SDIS :

Lors de l'incendie à la déchetterie de Crissier, il s'est rendu sur place.

Il a suivi l'exercice des pompiers le samedi 3 septembre chez MAN à Bussigny.

La caserne de Bussigny devra changer d'affectation, avec l'installation du tram. Une solution de regroupement entre Crissier, Bussigny et Villars-Sainte-Croix dans une caserne neuve est à l'étude. Cette caserne serait, éventuellement, construite dans le quartier de la Colice sur le territoire de Crissier, à leurs frais, car elle serait englobée par un projet de locaux communaux. Notre commune serait locataire. Il donnera des nouvelles au fur et à mesure de l'avancement des réflexions.

3. INFORMATIONS DES DELEGUES DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX DANS LES ASSOCIATIONS/ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

Pour l'ORPC, M. Pierre David nous informe que la semaine prochaine il y aura une séance concernant le budget. Puis, il nous annonce qu'une assemblée avec nos 3 déléguées aura lieu bientôt.

4. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

Elle veut apporter une précision sur le rôle des commissions. La commission ad'hoc est chargée d'examiner les préavis de la Municipalité. Cette commission stipule dans son rapport la pertinence du projet présenté, c'est-à-dire : est-ce que le projet est utile pour la commune ? Elle réfléchit à l'esthétique du projet, etc... Par contre, cette commission ne doit pas mentionner et influencer par son rapport les membres du Conseil par les aspects financiers du projet.

Par contre, ce rôle est attribué à la commission de gestion et des finances qui va étudier si le projet proposé est trop onéreux.

5. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

6. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2022

Mme la Présidente lit une information reçue de Mme Monique Romon, absente ce soir, qui demande une modification, en page 5. Lors de la séance, Mme Romon a dit que les membres de la commission avaient été partiaux, c'est bien entendu l'inverse qu'elle a voulu dire. Il est pris bonne note de cette modification.

Le procès-verbal ainsi modifié est accepté, moins 2 abstentions.

7. ASSERMENTATIONS

Mme la Présidente procède à l'assermentation de MM. Xavier Guerry et Blaise Triponez. L'assemblée l'applaudit. Le Conseil général de Villars-Ste-Croix compte 40 membres à ce jour.

8. PREAVIS NO 8/2022 RELATIF À UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 340'436.00 POUR LA RÉFECTON DU CIMETIÈRE ET LA CRÉATION D'UN COLUMBARIUM

Mme la Présidente passe la parole à la Municipalité. M. Vincenzo Camuglia présente et détaille le projet sur grand écran.

Mme la Présidente remercie M. Vincenzo Camuglia pour sa présentation et ouvre la discussion pour les questions relatives à la présentation.

Mme Yvette Jenny demande si l'allée centrale actuelle sera démontée, réparée, transformée ?

M. Vincenzo Camuglia répond qu'elle sera démontée, car la création du muret nécessite un creusement pour les fondations. Il ajoute qu'il s'agira de blocs de granit, comme montrés lors de la rencontre avec les commissions. Il ajoute également que cette allée sera refaite par la suite.

Mme Yvette Jenny pense que plus de 90% des personnes se font incinérer. Elle demande s'il y aura du gazon à entretenir ou autre chose.

M. Vincenzo Camuglia répond qu'il s'est permis de demander au contrôle des habitants le nombres d'habitants. Actuellement, il y a 970 habitants. Les 60 ans et + sont au nombre de 243, ce qui représente 25% de la population. Les 65 ans et + sont au nombre de 173 personnes, ce qui représente 18% de la population. Les 70 ans et + sont au nombre de 124 personnes, ce qui représente 13% de la population. Il pense que d'ici plus ou moins à moyen terme, il y a aura besoin de place, et qu'il faut offrir à la population le choix, le jardin du Souvenir, une tombe cinéraire ou une tombe pour le corps ou alors un peu plus que le jardin du Souvenir avec un columbarium, comme il y a dans d'autres cimetières.

M. Eric Jan aimerait connaître les motifs qui ont fait opter pour le coin sud-ouest du cimetière pour implanter le columbarium. Il pense que ce choix implique la construction d'un mur.

M. Vincenzo Camuglia répond que c'est l'endroit où il s'y prête le plus. Il montre à l'aide d'un plan projeté sur l'écran, les différents endroits. Selon les différents endroits, il est nécessaire d'avoir une certaine hauteur afin de pouvoir mettre plusieurs cubes pour la construction du columbarium. Il ajoute qu'il doit être également prévu de la place autour dudit columbarium, afin d'y aménager un endroit où les personnes peuvent s'asseoir. Il ne trouve donc pas logique d'implanter le columbarium sur la place centrale. L'endroit choisi se prête bien et donne la possibilité de pouvoir le prolonger de l'un ou l'autre des côtés. Il pense que l'on doit voir un peu plus loin que les besoins d'aujourd'hui. Il n'a pas vu, à ce jour, un cimetière qui ne soit pas entouré d'un mur. Par la suite, il est possible de végétaliser le mur et d'y planter quelques arbustes. Il ajoute que chacun peut avoir sa solution mais qu'il faut voir le projet dans son ensemble.

M. Pierre David demande s'il y a des photos de ce que va être le columbarium.

Pendant que M. Camuglia recherche des photos, les questions continuent.

Mme Nadia Schmid demande si la Municipalité a fait appel à un ingénieur paysagiste, à un conseiller.

M. Vincenzo Camuglia répond par l'affirmative. Tous se sont accordés à dire qu'en premier lieu, un mur devait être construit.

Puis, M. Camuglia montre la photo d'un columbarium provenant d'une publicité. Il explique comment il est possible de disposer les cubes, l'un sur l'autre, en dégradé, en longueur et en hauteur.

M. Eric Jan demande si techniquement, il est possible de poser ces cubes dos à dos.

M. Vincenzo Camuglia répond que tout est possible mais avec un support au milieu. La Municipalité a opté pour le mettre dans le coin, car c'est plus discret et c'est l'endroit où il prend le moins de place.

M. Jean-Jacques Zumbrunnen demande par rapport à une tombe, si la durée de vie d'une concession est la même.

M. Vincenzo Camuglia répond qu'un règlement est en cours pour approbation auprès de M. Prix.

M. Jean-Jacques Zumbrunnen demande les différents coûts.

M. Vincenzo Camuglia répond que le délai est de 30 ans et que pour une concession, cela peut être prolongé. Pour le columbarium, la Municipalité a fixé le prix à CHF. 650.00, pour tout le monde, montant qui doit encore être approuvé par M. Prix.

Mme Nicole Cattano ajoute que pour une tombe c'est gratuit mais qu'il y a d'autres frais, plus onéreux.

Mme Vivette Pilloud demande si pour le jardin du Souvenir, c'est également gratuit.

M. Vincenzo Camuglia répond par l'affirmative. Il ajoute que pour une tombe cinérale, le prix se situe entre CHF 7'000.00 et 10'000.00 avec la pose de la pierre.

Mme Nadia Schmid demande si la pose de fleurs, d'un arrangement floral ou de bougies sera possible.

M. Vincenzo Camuglia pense que la pose d'une bougie ne sera pas possible, par contre la pose de fleurs serait possible. Il ajoute qu'il existe différentes façons qui n'ont pas encore été définies.

Mme Nadia Schmid ajoute qu'au cimetière d'Echandens, il y a une place libre entre deux où il est possible de déposer des fleurs ou quelque chose.

M. Vincenzo Camuglia répond qu'il a été prévu 40 cubes, ce qui représente 160 urnes et qu'il est possible de les modeler. Il ajoute que le prix sera différent si l'on met un espace entre deux.

M. Jean-Jacques Zumbrunnen revient sur le nombre d'urnes annoncées, en résumé, il y aurait 4 personnes par urne niche.

M. Vincenzo Camuglia répond que cela est à définir.

M. Jean-Jacques Zumbrunnen évoque le cimetière du Bois de Vaux, où il est possible de mettre uniquement des membres d'une même famille car tout le monde n'a pas envie d'être avec d'autres.

M. Vincenzo Camuglia répond que c'est prévu pour 4 personnes. Il ajoute que si une personne souhaite n'être qu'à 2, elle doit payer les 4 places prévues.

Mme Yvette Jenny demande s'il est possible de mettre les cendres de toute une famille de 5-6 personnes.

M. Vincenzo Camuglia répond que pour cette variante, il y a le jardin du Souvenir.

Mme Yvette Jenny demande s'il est possible de laisser un espace afin de pouvoir y déposer un arrangement de fleurs.

M. Vincenzo Camuglia répond que le bord est de seulement 6 centimètres. Il ajoute encore une fois que tout est possible mais que le prix sera différent.

Mme Nadia Schmid demande s'il est possible de faire des cubes pour seulement 2 personnes, et il y aurait une place pour les fleurs.

M. Vincenzo Camuglia répond que cette question n'a pas été posée au fournisseur.

Mme Nadia Schmid ne trouve pas logique le nombre de 4 car les enfants ne viendront pas avec leurs parents, ils iront avec leur famille.

M. Vincenzo Camuglia répond que c'est pour cela qu'il faut d'abord aplanir le terrain et après nous verrons plus clair et nous pourrons voir ce qu'il est possible d'entreprendre. Et, il ajoute que le prix du cube ne changera pas si c'est pour 2 ou 4 ou plus.

M. Claudio Perna demande si dans le projet, il est prévu une arrivée de fils électriques pour la pose d'une lumière éternelle.

M. Vincenzo Camuglia répond que cela n'est pas prévu et qu'il n'y a pas de cimetière avec des lumières en Suisse.

Mme Yvette Jenny trouve dommage de faire un mur en béton. Elle demande s'il est possible de faire une haie végétale, en charmille.

M. Vincenzo Camuglia répond qu'un mur de pierres coûte aux alentours de CHF 1'800.00 le m², et que ce qui coûte cher, c'est ce qui se trouve dans le sol. Il rappelle qu'il a besoin d'un mur pour appuyer le projet. Il ajoute que c'est possible de le végétaliser en partie.

Mme Yvette Jenny demande ce qu'il advient du grand arbre.

M. Vincenzo Camuglia répond qu'il a déjà été abattu.

La parole n'étant plus demandée, La Présidente clôture la discussion.

Mme la Présidente fait distribuer l'amendement proposé par la Municipalité.

M. Vincenzo Camuglia lit l'amendement de la Municipalité.

M. Marc Furrer donne lecture du rapport de la commission ad hoc chargée de l'étude du préavis 8/2022. En conclusion, la commission chargée de l'étude de ce préavis, propose à l'assemblée de refuser le préavis tel que présenté.

Mme Yolande Riche donne lecture du rapport de la commission de gestion et des finances chargée de l'étude du préavis 8/2022. En conclusion, la commission chargée de l'étude de ce préavis, propose à l'assemblée de refuser le préavis tel que présenté.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Nicole Cattano lit le texte suivant :

L'analyse du prix pour la réfection du cimetière et pour la construction d'un mur est nécessaire, mais il y a d'autres aspects importants à prendre en considération :

Chaque ville et village jouit généralement d'un lieu de culte, souvent attenant à un cimetière. Ce cimetière est un lieu sacré. Il représente l'âme d'un village. Il est un lieu de souvenir et de recueillement, un lieu de mémoire et d'histoire collective.

Hormis le devoir d'une Municipalité de préserver son patrimoine, il nous semble important que notre cimetière soit bien entretenu, et que chacun puisse venir s'y recueillir dans un cadre accueillant et décent.

Le cimetière est un endroit dédié aux défunt. C'est un espace de médiation, une articulation entre les vivants et ceux qui ne le sont plus. Il n'est pas réductible à un parking où l'on aligne des tombes.

Il s'agit de la dernière demeure de nos chers disparus où ils doivent reposer en paix. À savoir que la racine grecque du mot cimetière signifie dortoir et décrit le cimetière comme un lieu de repos, en référence au sommeil des défunt.

Le cimetière n'est pas un lieu comme les autres. En effet, c'est une parenthèse de calme qui doit être préservée par tous. Pour respecter les défunt et les visiteurs.

Le mur d'un cimetière a pour but d'empêcher les animaux d'y entrer, afin de respecter les sépultures, mais il est aussi une construction symbolique, il situe la mort comme limite, frontière entre vivants et morts, il délimite l'espace sacré des sépultures.

Le cimetière et son mur délimitent un endroit physique, lieu d'imagination du repos des morts. Il en fait l'enjeu de cette construction symbolique, pour ne pas se réduire à un imaginaire appauvri.

Il est important de donner du sens à la mort, mais aussi de donner du sens à la place que doit prendre le mort dans la société.

La matérialité du cimetière compte, car c'est dans ce cimetière que l'on retrouve ou retrouvera une partie de nos, de vos familles, un grand-papa, une maman, un conjoint ou même un enfant. Nous ne pouvons pas abandonner ceux qui meurent. Faire quelque chose, ritualiser est la seule réponse humaine à la question sans réponse de la mort.

Au-delà de l'aspect financier, on ne peut pas quantifier l'aspect humain qui nous relie à nos défunt.

M. Marc Furrer apprécie beaucoup le texte qui vient d'être lu. Après avoir entendu toutes les discussions, il a l'impression que l'on va construire une sorte d'HLM avec un columbarium, où il n'y a pas de place pour les fleurs et avec plusieurs familles dans le même casier. Il comprend le projet et comme la commission de gestion et des finances l'a dit, c'est un investissement à faire. Selon son avis personnel, il y a encore quelques discussions à avoir, afin d'arriver à ce que décrit Mme Cattano, lorsque l'on entre dans le cimetière, par rapport à ce qui est présenté aujourd'hui.

M. Jean-Jacques Zumbrunnen rejoints les propos de M. Furrer et il apprécie également le texte lu. Sur le plan financier, selon lui, si la Municipalité veut vraiment faire des économies, elle fait exécuter les travaux, elle enlève les CHF 25'000.00 pour le mur en béton et les frais relatifs au columbarium qui ne convient pas, car nous ne voulons pas mélanger les familles. Et, c'est CHF 60'000.00 d'économisés. Dès le moment que c'est des casiers qu'il est possible de monter sur le mur, il sera possible de le faire dans le futur.

Mme la Présidente appuie ces derniers propos et mentionne que c'est ce que M. Camuglia a dit.

Mme Nadia Barbey pense que l'importance de nos morts est propre à chacun. Elle remercie Mme Cattano pour le texte. Elle s'inquiète surtout, de ce qui concerne l'aspect accueillant, qui ne fait pas partie du budget présenté, car cela fait partie des divers et imprévus, montant qui a été diminué par l'amendement, pour un total de 9% du budget. Elle rejoints ses collègues car cela fait partie clairement

des choses qui doivent rendre le cimetière accueillant et que cela ne doit pas faire partie des divers et imprévus, mais faire partie du budget de base.

M. Vincenzo Camuglia répond qu'il est prévu qu'un paysagiste vienne faire l'aménagement.

Mme Nadia Barbey répond que dans les explications du préavis présenté, il est clairement dit qu'il n'y a pas de haie prévue du côté de l'église.

M. Vincenzo Camuglia répond qu'il est possible d'investir CHF 2'000.00 pour planter tout ce que l'on veut.

Mme Nadia Barbey lui demande alors de le préciser et non pas de le faire figurer dans les divers et imprévus. Elle ajoute que c'est un poste important pour pratiquement toutes les personnes qui ont pris la parole ce soir.

M. Nicola Cassetta ajoute qu'il est prévu CHF 17'000.00 pour l'aménagement intérieur.

Mme Nadia Barbey répond que dans le préavis de base, il y a une partie des aménagements végétaux qui n'est pas prévue mais c'est explicitement indiqué que si ils doivent être faits, ils seront pris dans les divers.

M. Vincenzo Camuglia répond par l'affirmative mais qu'une partie est prévue, soit CHF 6'400.00 pour le paysagiste.

M. Christian Baur pense comme tout le monde que la lettre de Mme Cattano est très explicite, il pense qu'il faut protéger la paix des morts. Il ajoute que dans le cas qui nous occupe, il est parlé de reporter l'entretien et la remise en état du cimetière. Il est demandé que les chiffres et l'aménagement soient revus. Pour lui, il n'est pas question qu'il soit dit que rien ne sera entrepris.

Mme Monika Mosbahi reprécise ce qui a déjà été dit, le texte l'a profondément touchée, elle remercie Mme Cattano. Elle ajoute qu'il a été relevé le côté dépassé du bétonnage et elle pense qu'il est possible de délimiter ce cimetière autrement que par un mur. Dans les discussions, le Conseil ne s'est pas uniquement achoppé sur une histoire de prix. Elle ajoute qu'au sein de la commission ad hoc, il n'y avait pas que le prix comme argument.

M. Vincenzo Camuglia nous informe qu'il a demandé 10 soumissions et sur les 10 seulement 4 ont été retenues. Il ajoute que tous les autres étaient plus chers, de CHF 50'000.00 à peu près. Après discussions avec l'ingénieur et l'architecte, le poste pour le génie civil, a été diminué de CHF 25'000.00. Il donne pour exemple un autre projet, une paroi en bois, il faut de toute façon une partie en béton et ce n'est pas un mètre à l'extérieur qui coûte cher. Il explique que ce qui coûte cher, c'est ce qui est en sous-sol et le coffrage qui coûte CHF 350.00 le m³. Pour lui, une clôture végétalisée, cela ne tient pas la route. Il montre qu'à Vufflens-la-Ville, la hauteur du mur est de 95 cm. Il prend également comme exemple, une barrière sur un mur, le prix final reviendrait à ce qui est présenté.

Mme Nicole Cattano ajoute qu'au cimetière de Mex, il y a aussi un mur. Il y a de la végétation et du lierre et qu'au final, le mur ne se voit plus.

M. André Mini intervient. De son point de vue, pour une question de faisabilité, il demande comment la terre sera retenue si aucun mur n'est construit. Il relève, comme l'a dit M. Camuglia, que les bases doivent être en béton. Autrement, en cas de pluie, le talus descend.

Mme Yvette Jenny demande si le projet du columbarium a été fait à la suite d'une requête.

M. Vincenzo Camuglia répond que dans tous les cimetières il y en a un. Il ajoute qu'il faut avoir une vision pour le futur.

Mme Yvette Jenny répond que s'il n'y a pas de demande, ce n'est pas la peine de dépenser autant.

M. Vincenzo Camuglia répond qu'à ce jour, il n'y a pas de demande. Il ajoute que dernièrement, il y a eu une demande pour une concession, et il est apparu qu'il n'y avait pas une place correcte. Il termine en reprenant les propos de M. Mini, le mur côté giratoire, est de 3 mètres de haut en tout, dont 1 m dans le sol afin qu'il tienne debout.

La parole n'est pas demandée. La Présidente clôture la discussion.

Amendement proposé par la Municipalité, point 1 :

d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 312'878.72 pour la réfection du cimetière et la création d'un columbarium,

est accepté par 13 voix pour 10 voix contre et 3 abstentions.

Amendement proposé par la Municipalité, point 3 :
d'amortir ce montant par un prélèvement sur le fonds de réserve n°982.3 Investissements futurs de CHF 10'429.30 sur 30 ans,
est accepté par 12 voix pour, 11 voix contre et 5 absentions.

Le préavis ainsi amendé par la Municipalité est refusé par 11 voix contre, 8 voix pour et 8 abstentions.

9. PREAVIS NO 9/2022 RELATIF A L'EVOLUTION DES DDP DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE VILLARS-SAINTE-CROIX

Mme la Présidente passe la parole à la Municipalité. M. Georges Cherix demande la lecture des rapports.

Mme Françoise Cuérel donne lecture du rapport de la commission ad hoc chargée de l'étude du préavis 9/2022. En conclusion, la commission chargée de l'étude de ce préavis, propose à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

Mme Yolande Riche donne lecture du rapport de la commission de gestion et des finances chargée de l'étude du préavis 9/2022. En conclusion, la commission chargée de l'étude de ce préavis, propose à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Georges Cherix lit l'amendement proposé par la Municipalité.

Mme Jacqueline Pernet ne comprend pas les termes du dernier paragraphe de l'amendement. M. Georges Cherix explique que cela veut dire qu'à la fin du contrat, un bâtiment qui a été remis en état, a sa valeur qui peut avoir changé. Au début du contrat, un bâtiment peut valoir 2 Mio et à la fin il pourrait valoir CHF 500'000.00 comme 3 Mio, personne n'aimerait être à zéro de valeur. Il explique aussi que si ce n'est pas renouvelé d'ici 2033, c'est la commune qui reprend le bâtiment à zéro francs. Et, il ajoute que les personnes ne veulent pas reprendre un nouveau contrat pour 30 ou 50 ans sans avoir une certaine valeur à la fin de ce contrat.

M. Marc Furrer demande quelles seraient les motivations de ceux qui renouvellent à CHF 16.00. M. Georges Cherix répond que plusieurs entreprises désirent transformer leur bâtiment, soit par la réfection de l'isolation thermique, soit par la pose de panneaux photovoltaïques ou autre. Ils ont donc besoin d'un prêt et la banque demande une garantie. Par le fait de la demande de garantie, c'est de signer un nouveau contrat avant 2030 ou 2034. Cela a un coût, le DDP au m² passe de CHF 5.95 à CHF 16.00, donc un revenu complémentaire pour la commune si quelqu'un souhaite faire des travaux. Il ajoute qu'à l'échéance de leur bail, le prix sera de CHF 20.00 pour les bâtiments situés sous la ligne à haute tension et CHF 25.00 en dehors de la ligne à haute tension.

La parole n'est pas demandée. La Présidente clôture la discussion.

L'amendement proposé par la Municipalité, point 1 :
À la signature du renouvellement des DDP pour 30 à 50 ans, avant l'échéance, le prix du m² passera à CHF 16.00 jusqu'à l'échéance du contrat en cours.
est accepté par 27 voix pour et 1 abstention.

L'amendement proposé par la Municipalité, point 4 :
Pour les nouveaux droits de superficie, d'ajouter un point intitulé « Retour des constructions » et rédigé comme suit : Si, à l'expiration de la présente convention, ou ultérieurement, le droit de superficie n'est pas renouvelé, les constructions et installations feront retour au propriétaire du fonds servant à la valeur d'expert et en deviendront parties intégrantes.
est accepté par 26 voix pour et 2 abstentions.

Le préavis ainsi amendé par la Municipalité est accepté à l'unanimité.

10. POSTULATS/MOTIONS/INTERPELLATIONS

Aucun n'est formulé.

11. DIVERS

M. Igor Kortchnoï nous rappelle ses diverses interventions au sujet de la location du refuge qui, pendant un temps, n'était possible que par courrier ou par téléphone. A ce jour, il constate qu'il est même possible de le réserver en ligne, ainsi que la salle des sociétés. Il nous en fait part afin que tout le monde soit au courant.

M. Christian Baur pense qu'il est important de résoudre le décompte des heures d'une commission. A sa demande, la présidente de la commission lui a répondu que, selon Mme Anita Cochard, seules les heures en présence de tous les membres de la commission entre eux et celles lors des séances avec la Municipalité étaient prises en considération. Il demande pourquoi lors d'une convocation, qu'il a pris du temps chez lui pour étudier le préavis, cette heure-là n'est pas comptée. Et, il demande qui a édité cette règle.

Mme la Présidente lui répond que cela va du bon sens de chacun. Tout le monde est là pour la collectivité et nous travaillons tous pour la commune. Le Bureau du Conseil a décidé que seules les heures en présence de tous les membres et celles en présence de la Municipalité pouvaient être comptées. Elle ajoute que peut-être 1 heure suffit à la lecture d'un préavis, que peut-être pour une autre personne 2 heures seront nécessaires. Il n'est donc pas possible de se baser comme cela pour le calcul des heures, c'est donc uniquement les heures effectives qui sont prises en compte. Cette décision a été communiquée lors d'un précédent Conseil général.

Mme Nadia Barbey a le souvenir qu'il y a quelques séances précédentes, il avait été question de la présence de la Municipalité incorpore ou pas lors des discussions avec les commissions. Elle avait souvenir qu'il avait été convenu que seul les municipaux en charge des dicastères concernés seraient présents. Elle constate que, depuis quelques temps, les préavis font état de la présence de tout le monde ou presque. Elle demande si la pratique a encore changé.

M. Georges Cherix répond que cela n'a pas changé. Ces derniers préavis, la Municipalité a pensé que leur présence au complet était nécessaire. Il précise que, normalement, il y a seulement le syndic et le municipal en charge du dossier accompagné d'un 3^{ème} membre. Il constate aussi que le suppléant des commissions est aussi toujours présent.

Mme Nadia Barbey relève que les commissions ad hoc ne sont pas toujours constituées de 5 personnes.

Mme la Présidente précise que pour les commissions, il y a toujours 5 personnes qui sont convoquées. Certaines fois, il y a des excusés. Elle rappelle qu'une commission doit être composée d'au moins 3 personnes afin de pouvoir délibérer.

Mme Yvette Jenny demande s'il n'est pas possible alors d'appeler 2 personnes afin qu'elles ne se déplacent pas.

Mme Anita Cochard signale que parfois un membre s'excuse 1 heure avant la séance.

M. Michel Artar demande la raison de cette séance extraordinaire du Conseil général.

M. Georges Cherix répond pour le préavis du DDP, il y a eu une demande assez pressante d'un locataire. Il ne sait pas si aujourd'hui, en sachant que le préavis a été accepté, ils signeront le contrat.

M. Igor Kortchnoï demande quelle est la procédure pour obtenir la participation allouée par le fond culturel.

M. Nicola Cassetta répond qu'il doit aller au spectacle et qu'après il revient avec son billet au greffe pour la validation.

Mme Illuminata Perna demande, étant donné le refus du préavis au sujet de la réfection du cimetière, si la Municipalité va revenir vers le Conseil avec un autre projet ou alors le cimetière reste tel qu'il est.

M. Nicola Cassetta répond que pour l'instant il va rester tel qu'il est. Ce qu'il a retenu qui dérangeait dans la discussion c'est : pour le columbarium, le cube ne doit pas contenir 4 casiers mais plutôt 2 avec des tablettes plus longues afin de pouvoir y déposer quelque chose – ne pas forcément enlever le mur mais le végétaliser pour qu'il disparaisse et d'éventuellement le déplacer. Il ajoute qu'afin que leurs études ne soient pas vaines, c'est les questions qu'il voulait poser. Il demande si la Municipalité revient

avec un préavis similaire avec ces quelques corrections, la Municipalité ne va pas tout recommencer à zéro car il y a eu beaucoup de personnes qui ont travaillé sur ce projet, si le prix est un problème. Plusieurs voix au sein du Conseil répondent par l'affirmative. Il ajoute qu'il y a eu une proposition d'un mur en PET recyclé, c'est une augmentation de 25%, car le socle est de toute façon en béton armé. Il ajoute encore que quoi que l'on pose au-dessus de ce mur, la version la moins chère c'est le béton qu'il est possible de cacher en y faisant pousser du lierre.

Mme Nadia Schmid propose une barrière en treillis.

M. Nicola Cassetta demande comment elle pense faire tenir le treillis, il y a de toute façon un mur. Il ajoute que le treillis ne tiendra pas dans le temps comme un mur donc cela reviendra plus cher. Il nous informe que la plus grosse partie du mur, c'est le sous-basement, qui doit de toute manière être construit.

M. Eric Jan demande si à ce jour, le terrain s'affaisse et est en train de s'effondrer.

M. Vincenzo Camuglia répond qu'entre l'église et le cimetière il y a une différence de hauteur qu'il faut combler.

M. Eric Jan insiste pour avoir une réponse à sa question. Celle-ci rejoint sa question du début quant au choix de l'emplacement. Il ajoute qu'en choisissant cet endroit pour le columbarium, la Municipalité est obligée de faire stabiliser le terrain à cause de cette différence. Il pense qu'il est possible de créer un mur à un autre endroit, en le faisant des 2 côtés, le mur est divisé par 2, cela fait déjà un bout d'économie. Selon lui, il est possible de créer ce columbarium à un autre endroit dans le cimetière qui n'implique pas la construction d'un mur d'à peu près 25 mètres, qui coûte très cher et d'y planter une autre solution. Selon lui, il existe une autre solution et c'est pour cela qu'il faut faire un projet. Il évoque que la notion de cimetière avec un mur autour est très chrétienne, datant du Moyen Age. Il ajoute que c'est une évolution des sensibilités qui fait vendre et que dans d'autres pays, les cimetières sont ouverts. Pour lui, ce qui cloche c'est le choix de l'endroit, qui implique la construction de ce mur et donc si l'on quitte ce choix, il peut être fait quelque chose de beau, de respectueux, dans l'idée de tout le monde, qui ne nécessitera pas un mur en soutènement de grande distance. Au sujet de la haie qui n'est plus adéquate, elle peut être enlevée, elle peut être replantée pour fixer les racines, là où elle se trouve, cela sous-entend de changer un peu la disposition prévue. Il ajoute que si l'on reste figé dans le même plan, cela n'ira pas. Il termine en disant que c'est son avis et qu'il comprend que l'on puisse en avoir d'autre.

M. Pierre David évoque le flyer mentionné par M. Strittmatter au sujet du sondage bois de feu, il n'a rien reçu.

M. Frédéric Strittmatter répond que le tout ménage a été envoyé la semaine passée.

M. Xavier Guerry mentionne le tout ménage reçu pour l'achat du bois, il se questionne quant au prix, qu'il pense excessif.

M. Frédéric Strittmatter répond que le cours du bois est en train de flamber. Il essaye de répondre à la demande et que ce n'est en aucun cas une recommandation de la Municipalité. Il a voulu transmettre une information reçue.

M. Jean-Jacques Zumbrunnen demande quant à la mise de bois, si c'est le prix au m3 ou mise avec enchère.

M. Frédéric Strittmatter répond qu'il y a deux choses distinctes. Le flyer distribué est pour répondre, en cas d'urgence, à une commande de bois, contact recommandé par le garde forestier. Puis, il y a la mise traditionnelle de bois, qui est plus pour le plaisir de se rencontrer et de partager un temps ensemble que d'encherir.

M. Jean-Jacques Zumbrunnen ajoute qu'il a personnellement acheté 2m3 de bois, il y a quelques années. Lorsqu'il a voulu récupérer sa mise, quelqu'un l'avait déjà prise, visiblement par quelqu'un qui avait un besoin urgent. Il se souvient qu'il n'y avait pas eu de mise mais un prix déjà donné.

M. Frédéric Strittmatter répond qu'il s'agit plus d'une rencontre afin d'animer un peu notre commune.

Mme Yvette Jenny revient sur le mur du cimetière et demande qu'il ne soit pas végétalisé avec de la laurelle.

Mme Vreni Boss revient sur sa demande de toilettes publiques au centre du village, elle demande s'il y a eu des réflexions sur le sujet.

M. Georges Cherix répond qu'il y a les toilettes qui se trouvent en dehors de la salle des sociétés et que si elles deviennent publiques, il doit y avoir un service d'entretien, donc des coûts. La Municipalité ne

saurait pas où les construire. Il ajoute que si ces toilettes deviennent publiques, certains sont « assez cochons », il s'excuse du terme, pour les laisser dans un état désagréable. Il termine en ajoutant que s'il faut systématiquement un service de nettoyage, il dit non, car cela coûtera beaucoup trop cher.

La parole n'est plus demandée et la Présidente clôture la séance à 22h18.

La Présidente



Marielle Bartolucci



La Secrétaire



Anita Cochard